



Titres RBC LiONS^{MC} à rendement accéléré liés à des actions de banques canadiennes, série 25 Titres à capital non protégé

Durée de 7 ans

650 % de la plus-value d'un portefeuille théorique composé des actions ordinaires de six banques canadiennes

Clôture des
souscriptions

Vers le
26 mars 2020

FUNDSERV

RBC4115

Le présent sommaire est présenté intégralement sous réserve d'un supplément de fixation du prix (le « supplément de fixation du prix »), du prospectus préalable de base daté du 27 février 2020, du supplément de prospectus relatif au programme daté du 27 février 2020 et du supplément de prospectus relatif au produit daté du 27 février 2020 relatif aux titres liés à des titres de participation, à des parts et à des titres d'emprunt.

www.rbcnotes.com

PRINCIPALES MODALITÉS

Émetteur :	Banque Royale du Canada
Notes de crédit attribuées à l'émetteur :	Moody's : Aa2; S&P : AA-; DBRS : AA
Monnaie :	CAD
Placement minimal :	50 Titres d'emprunt ou 5 000 \$
Durée :	Environ 7 ans
Capital à risque :	Le capital des Titres d'emprunt n'est pas protégé.
Titres sous-jacents :	Rendement lié au rendement des cours (à l'exclusion des dividendes et autres distributions) d'un portefeuille théorique composé des actions ordinaires, équilibrées, des six banques canadiennes indiquées ci-après. Les Titres d'emprunt ne représentent pas une participation dans les titres sous-jacents. Les porteurs n'ont aucun droit à l'égard des titres sous-jacents, y compris, sans limitation, un droit de rachat (s'il y a lieu), un droit de vote ou un droit à des dividendes ou à d'autres distributions versés à l'égard des titres sous-jacents (le rendement en dividendes annuel du portefeuille au 25 février 2020 était de 4,35 %, soit un rendement en dividendes total d'environ 34,73 %, composé annuellement pendant la durée de sept ans, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant).

Nom de la société	Symbole	Nom de la société	Symbole
Banque Royale du Canada	RY	La Banque Toronto-Dominion	TD
Banque de Montréal	BMO	Banque Nationale du Canada	NA
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	Banque Canadienne Impériale de Commerce	CM

Date d'émission :	Le 2 avril 2020
Valeur initiale du portefeuille :	La « valeur initiale du portefeuille » correspond à la valeur du portefeuille le 27 mars 2020.
Valeur finale du portefeuille :	La « valeur finale du portefeuille » correspond à la valeur du portefeuille le 29 mars 2027.
Date d'échéance :	Le 1 ^{er} avril 2027

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

PRINCIPALES MODALITÉS (SUITE)

Valeur du portefeuille :	La « valeur du portefeuille » un jour de négociation se calcule : a) en multipliant (i) le cours de clôture officiel de chaque titre sous-jacent, tel qu'il est annoncé par la TSX le jour de négociation en question, par (ii) le nombre de titres sous-jacents correspondant; et b) en additionnant les produits ainsi obtenus.	
Nombre de titres sous-jacents :	Le « nombre de titres sous-jacents » pour chaque titre sous-jacent se calcule : (i) en multipliant la pondération du titre sous-jacent en question par le capital global des Titres d'emprunt émis dans le cadre du présent placement; et (ii) en divisant le produit ainsi obtenu par le cours de clôture officiel du titre sous-jacent en question, tel qu'il est annoncé par la TSX, à la date d'évaluation initiale.	
Paieement à l'échéance :	<p>Le paieement à l'échéance sera établi en fonction du rendement des cours (soit la « variation en pourcentage ») du portefeuille calculé entre la valeur initiale du portefeuille et la valeur finale du portefeuille et, dans le cas d'une variation en pourcentage positive seulement, multiplié par un taux de participation de 650,00 %. Le montant payable (le « montant du remboursement ») pour chaque tranche de capital de 100 \$ des Titres d'emprunt à l'échéance sera calculé comme suit :</p> <p>Si la variation en pourcentage est positive, le montant du remboursement sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • $100 \\$ + (100 \\$ \times \text{variation en pourcentage} \times \text{taux de participation})$ <p>Si la variation en pourcentage est égale à zéro ou est négative, le montant du remboursement sera réduit du montant de la diminution et sera calculé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • $100 \\$ + (100 \\$ \times \text{variation en pourcentage})$ <p>Tous les montants en dollars seront arrondis au cent entier le plus près. Le paieement minimal à l'échéance est de 1,00 \$ par Titre d'emprunt.</p>	
Variation en pourcentage :	<p>La « variation en pourcentage » est le montant, exprimé en pourcentage et arrondi à la deuxième décimale près, correspondant au résultat de l'équation suivante :</p> $\frac{(\text{valeur finale du portefeuille} - \text{valeur initiale du portefeuille})}{\text{valeur initiale du portefeuille}}$	
Taux de participation :	650,00 %, applicable seulement si la variation en pourcentage est positive.	
Marché secondaire :	Fundserv – RBC4115	
Tableau des frais de négociation anticipée :	Vente au cours du nombre de jours indiqué suivant la date d'émission	Frais de négociation anticipée (% du capital)
	De 1 à 60 jours	4,50 %
	De 61 à 120 jours	4,00 %
	De 121 à 180 jours	3,00 %
	De 181 à 240 jours	2,00 %
	De 241 à 300 jours	1,00 %
	De 301 à 360 jours	0,50 %
	Par la suite	Aucuns

Calcul hypothétique de la valeur initiale du portefeuille :

On suppose que le capital global des Titres d'emprunt émis dans le cadre du placement est de 15 000 000 \$ et que les cours de clôture (hypothétiques) des titres sous-jacents qui composent le portefeuille à la date d'évaluation initiale sont ceux indiqués dans le tableau suivant :

Nom de la société	Symbole	Cours de clôture (\$)	Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$)	Pondération	Nombre de titres sous-jacents
Banque Royale du Canada	RY	103,78	2 500 000,00	16,667 %	24 089,41993
Banque de Montréal	BMO	102,54	2 500 000,00	16,667 %	24 380,72947
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	71,26	2 500 000,00	16,667 %	35 082,79540
La Banque Toronto-Dominion	TD	73,68	2 500 000,00	16,667 %	33 930,51031
Banque Nationale du Canada	NA	61,96	2 500 000,00	16,667 %	40 348,61201
Banque Canadienne Impériale de Commerce	CM	109,25	2 500 000,00	16,667 %	22 883,29519

D'après ces hypothèses, la valeur initiale du portefeuille correspondrait à la somme des valeurs des titres sous-jacents, soit 15 000 000 \$.

Calcul hypothétique de la valeur finale du portefeuille :

Aux fins d'illustration, on suppose qu'aucun Événement Extraordinaire ne s'est produit et que les cours de clôture (hypothétiques) des titres sous-jacents qui composent le portefeuille à la date d'évaluation finale sont ceux indiqués dans le tableau suivant. Certaines valeurs en dollars ont été arrondies à la deuxième décimale près aux fins du tableau ci-après :

Nom de la société	Symbole	Cours de clôture (\$)	Nombre de titres sous-jacents	Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$)
Banque Royale du Canada	RY	128,27	24 089,41993	3 090 000,01
Banque de Montréal	BMO	126,74	24 380,72947	3 090 000,01
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	88,08	35 082,79540	3 090 000,01
La Banque Toronto-Dominion	TD	91,07	33 930,51031	3 090 000,01
Banque Nationale du Canada	NA	76,58	40 348,61201	3 090 000,01
Banque Canadienne Impériale de Commerce	CM	135,03	22 883,29519	3 090 000,01

D'après ces hypothèses, la valeur finale du portefeuille correspondrait à la somme des valeurs des titres sous-jacents, soit environ 18 540 000,06 \$ (on notera qu'il s'agit de la somme des valeurs de la colonne « Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$) »).

Exemples de calcul du montant du remboursement

Les exemples présentés ci-dessous ne sont inclus qu'aux fins d'illustration. Les valeurs du portefeuille utilisées pour illustrer le calcul du montant du remboursement ne sont pas des estimations ni des prévisions de la valeur initiale du portefeuille et de la valeur finale du portefeuille dont dépendront le calcul de la variation en pourcentage et, par conséquent, le montant du remboursement. Tous les exemples supposent que le porteur de Titres d'emprunt a acheté des titres d'un capital global de 100 \$ et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. Tous les montants en dollars figurant dans les exemples ci-après sont arrondis au cent entier le plus près.

Exemple n° 1 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est négative

À supposer que la valeur initiale du portefeuille est de 15 000 000,00 \$ et que la valeur finale du portefeuille est de 9 799 559,76 \$, le montant du remboursement pour chaque tranche de 100 \$ de capital des Titres d'emprunt serait calculé comme suit :

Valeur initiale du portefeuille = 15 000 000,00 \$

Valeur finale du portefeuille = 9 799 559,76 \$

Variation en pourcentage = $(9\,799\,559,76\ \$ - 15\,000\,000,00\ \$) / 15\,000\,000,00\ \$ = -0,34670$ ou -34,67 %

Étant donné que la variation en pourcentage est négative, le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement = $100\ \$ + (100\ \$ \times -34,67\ \%) = 65,33\ \$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement procure un rendement équivalant à un taux de perte composé annuellement de 5,90 %.

Exemple n° 2 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est positive

À supposer que la valeur initiale du portefeuille est de 15 000 000,00 \$ et que la valeur finale du portefeuille est de 18 540 000,06 \$, le montant du remboursement pour chaque tranche de capital de 100 \$ des Titres d'emprunt serait calculé comme suit :

Valeur initiale du portefeuille = 15 000 000,00 \$

Valeur finale du portefeuille = 18 540 000,06 \$

Variation en pourcentage = $(18\,540\,000,06\ \$ - 15\,000\,000,00\ \$) / 15\,000\,000,00\ \$ = 0,23600$ ou 23,60 %

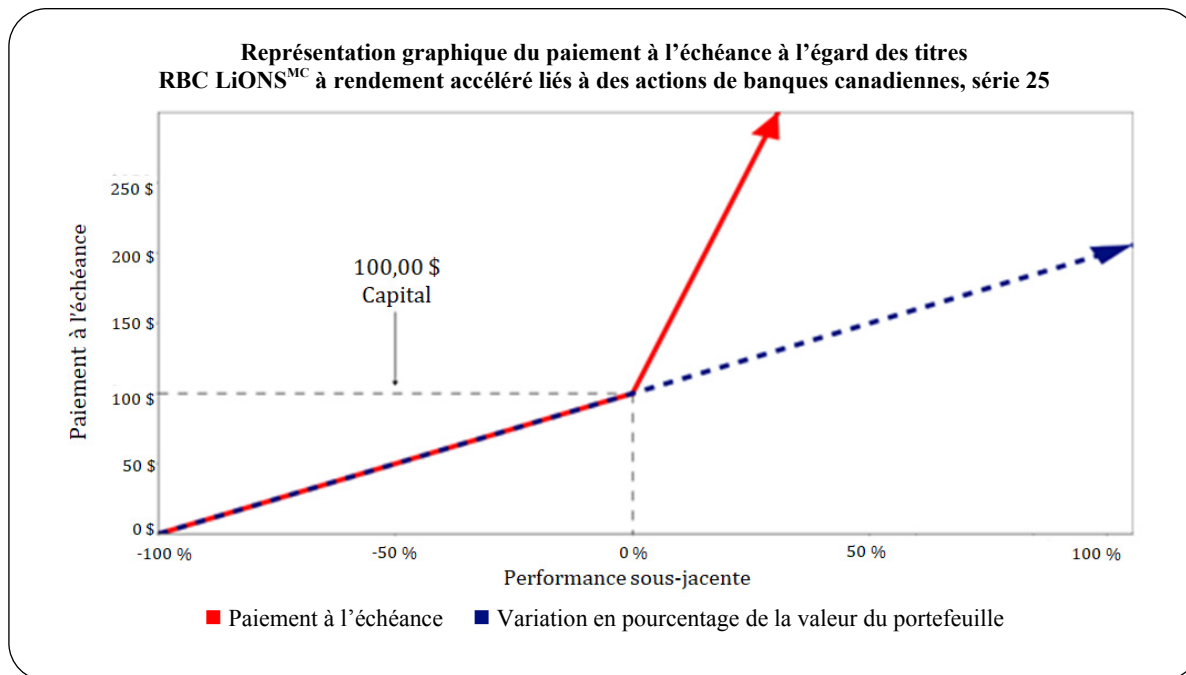
Puisque la variation en pourcentage est positive, le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement = $100\ \$ + (100\ \$ \times 650\ \% \times 23,60\ \%) = 253,40\ \$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement procure un rendement équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 14,21 %.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU MONTANT DU REMBOURSEMENT

Le graphique figurant ci-dessous n'est fourni qu'aux fins d'illustration seulement. Les valeurs du portefeuille utilisées pour illustrer le calcul du montant du remboursement ne sont pas des estimations ni des prévisions de la valeur initiale du portefeuille et de la valeur finale du portefeuille dont dépendront le calcul de la variation en pourcentage et, par conséquent, le montant du remboursement. Ce graphique ne présente qu'une fourchette limitée de rendements hypothétiques du portefeuille et vise à ne représenter que cette fourchette. Il est encore possible d'obtenir les rendements du portefeuille non illustrés dans le graphique, et les rendements correspondants des Titres d'emprunt devraient être calculés au moyen de la formule indiquée dans le supplément de fixation du prix. Ce graphique démontre le rendement qui sera obtenu sur les Titres d'emprunt pour un rendement précis des cours du portefeuille. Il ne peut être donné aucune assurance quant à l'obtention d'un rendement en particulier. Tous les exemples supposent que le porteur des Titres d'emprunt a acheté des Titres d'emprunt d'un capital global de 100 \$ et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. Le montant minimal du remboursement est de 1,00 \$ par Titre d'emprunt.



En date du 25 février 2020, la valeur estimative initiale des Titres d'emprunt était de 95,06 \$ par Titre d'emprunt, ce qui est inférieur au prix d'offre et n'est pas une indication du bénéfice réel revenant à la Banque ou aux membres de son groupe. La valeur réelle des Titres d'emprunt à tout moment dépendra de nombreux facteurs, ne peut être prédite avec exactitude et peut être inférieure à cette somme. La valeur estimative initiale des Titres d'emprunt n'est qu'une estimation qui est calculée en fonction de la valeur de l'obligation de la Banque d'effectuer les paiements à l'égard des Titres d'emprunt. On trouvera plus de renseignements sur l'établissement de la valeur estimative initiale dans le supplément de fixation du prix.

Les termes clés qui ne sont pas autrement définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix.

Avant de conclure une opération ou d'acheter un instrument, les clients devraient évaluer les risques et les incidences de la proposition, aussi bien ceux d'ordre financier, juridique, réglementaire, fiscal ou comptable que ceux liés au marché ou au crédit. Les clients devraient évaluer ces risques et ces incidences indépendamment de la Banque Royale du Canada et des courtiers, soit RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

Les Titres d'emprunt ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance dépôts du Canada*.

Les Titres d'emprunt ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire. Les Titres d'emprunt sont des produits structurés qui comportent un risque de perte.

Un placement dans les Titres d'emprunt comporte des risques et n'est pas comme un placement direct dans les titres qui composent le portefeuille, et les investisseurs n'ont pas de droits à l'égard des titres composant le portefeuille. Les Titres d'emprunt sont considérés comme des « dérivés visés » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Si vous achetez des Titres d'emprunt, vous serez notamment exposé aux fluctuations des taux d'intérêt et aux variations de la valeur du portefeuille. Les cours peuvent être volatils, et tout placement dans les Titres d'emprunt peut être considéré comme spéculatif. Puisque les Titres d'emprunt ne sont pas des titres à capital protégé et que le capital sera à risque, vous pourriez perdre la quasi-totalité de votre placement.